

## Section 14

**Mutations à titre gratuit**

Art. 13. — Les dispositions de l'article 231 du code de l'enregistrement sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

"Art. 231- — Les droits d'enregistrement des donations entre vifs sont perçus au taux de 5%. Toutefois, les donations entre ascendants, descendants et époux vifs sont perçus au taux de 3%".

Art. 14. — Les dispositions de l'article 236 du code de l'enregistrement sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :

"Art. 236- — Les droits de mutation par décès sont perçus au taux de 5% pour la part nette revenant à chaque ayant droit.

Toutefois, le droit prévu à l'alinéa ci-dessus est réduit à 3% pour les ascendants, descendants et époux.

Les héritiers en ligne directe ascendante, descendante et le conjoint survivant sont exonérés des droits de mutation par décès sur l'habitation individuelle ayant été occupée par le défunt ainsi que sur les dépendances immédiates de celle-ci".

Art. 15. — Les dispositions de l'article 64 du code de l'enregistrement sont abrogées.

## Section 3

**Timbre**

Art. 16. — Les dispositions de l'article 300 du code du timbre sont modifiées et rédigées comme suit :

"Art. 300- — Le tarif de la vignette est déterminé à partir de l'année de sa mise en circulation conformément au barème ci-après :

DESIGNATION DES VEHICULES	MONTANT DE LA VIGNETTE EN DA			
	Véhicules de moins de 5 ans d'âge		Véhicules de plus de 5 ans d'âge	
Véhicules utilitaires et d'exploitation ..... sans changement	sans changement		sans changement	
Véhicules de transport de voyageurs				
1. Véhicules aménagés pour le transport des personnes :				
— moins de 9 sièges.....	4.000		2.000	
2. Mini-bus de 9 à 27 sièges.....	6.000		3.000	
3. Mini-bus de 28 à 61 sièges.....	10.000		5.000	
4. Autobus de plus de 62 sièges.....	15.000		7.000	
Véhicules de tourisme et véhicules aménagés en utilitaire d'une puissance de :	Véhicules de moins de 3 ans d'âge	Véhicules compris entre 3 ans et 6 ans d'âge	Véhicules compris entre 6 ans et 10 ans d'âge	Véhicules de plus de 10 ans d'âge
— Jusqu'à 6 CV.....	1.500	1.000	700	300
— de 7 à 9 CV.....	3.000	2.000	1.500	1.000
— de 10 CV et plus.....	8.000	4.000	3.000	2.000